

**RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS  
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Session 2026**

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,  
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- **Vu** l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Monsieur Vincent MERCIER, Secrétaire général adjoint, Directeur Régional Académique des Systèmes d'Information, Président
- Madame Carole SERIN, Provisoire, LGT F. PROTO, membre
- Monsieur Joël GOSNAVE, Délégué à l'accompagnement des entreprises et des Parcours Professionnels, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, membre

**ARTICLE 2 :** Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Mme ALBINA-ALEXANDRE Sylvie, Agent-comptable – Collège du Raizet
- Mme ARMA Doreen, Secrétaire générale EPLE- Collège G. St RUFF
- Mme BAZAR Nella, Secrétaire générale EPLE – Collège Fontaines
- Mme BEBEL Aude, Secrétaire générale EPLE – Collège les Roches Gravés
- Mme CHEMELLE Céline, Secrétaire générale EPLE – Collège J. Michelet
- Mme CIMBERT-DENDELE Monique, Cheffe de la DPE par intérim – Rectorat
- Mme COURIOL Muriel, Secrétaire générale EPLE - Collège Front de Mer
- Mme CRESTOR-DUVIGNEAU Aurélie, Cheffe de la DIVEL - Rectorat
- Mme DIMAN Elise, Secrétaire générale EPLE – Cité Scolaire d'Excellence Sportive
- Mme GRAS-BABEL, Secrétaire générale EPLE – LP Paul Lacavé
- Mme EPAMINONDAS Angela, Secrétaire générale EPLE – Collège F. MORAND
- Mme LAMPONI Baptistia, Cheffe du service Pensions-Validation
- Mme MORJON Géraldine, Secrétaire générale EPLE – LP D. JEFFRY
- Mme SANNIER Isabelle, Secrétaire générale EPLE – Collège Bois Rada
- Mme SEYMOUR Christelle, Secrétaire générale EPLE – Collège de Kermadec
- Mme THEROSIET Nathalie, Secrétaire générale EPLE – Lycée Jardin d'Essai
- Mme TRIPOLY Marie-Ange, Secrétaire générale EPLE - Collège Saint John Perse
- Mme VINGATARAMIN Denise, Secrétaire générale EPLE – Collège Guénette

**ARTICLE 3 :** Madame La Secrétaire Générale de région académique par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 6 mai 2026

Pour le recteur et par délégation  
La secrétaire générale de région académique par intérim  
  
Aurélie ROSSAT